UNIVERSITÉ Grenoble Alpes	DGD FVU DEVE Service Vie Etudiante	UGA_DGD FVU_SVE

CRITERES FSDIE UGA

L'Université finance uniquement :

- Les projets portés par une association étudiante (Déf. : Le Président doit être étudiant UGA ou au moins 1/3 de l'organe exécutif doit être composé d'étudiants UGA).
  Une ouverture sera appliquée concernant les projets des associations étudiantes des établissements du site,
- Les projets étudiants qui interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la santé, de la solidarité, de l'engagement citoyen etc.,
- Les manifestations à caractère humanitaire/citoyennes/solidaires,
- Les projets qui contribuent à la qualité de la vie étudiante pour l'ensemble de la communauté universitaire et à la dynamisation des campus / ou avec une ouverture vers la ville et le grand public.

L'Université ne finance pas :

- Les événements à caractère privé,
- Les voyages d'études ou expéditions,
- Les frais de création et d'assurance de l'association ainsi que les dépenses courantes de fonctionnement de l'association qui ne seraient pas liées au projet,
- Les galas à destination d'une seule filière ou composante,
- Les projets avec alcool qui n'auraient pas prévu l'organisation de la prévention et l'accompagnement des étudiants, et qui n'auraient pas mis en place des tarifs préférentiels pour les boissons non alcoolisées,
- Les activités représentatives des associations étudiantes,
- L'achat de tabac ou de toutes autres substances addictives,
- L'achat de matériel non consommable sauf cas particuliers,
- Les frais d'hébergement et de restauration hors des campus sauf cas particuliers.

La commission sera attentive à ce que :

- Toute activité payante soit accessible matériellement au public étudiant et notamment aux étudiants boursiers. Une tarification différenciée et solidaire sera appréciée,
- Qu'un dispositif de prévention à la consommation d'alcool soit mis en place selon la nature de l'événement,
- Qu'aucune action à caractère sexiste, discriminatoire ou à des fins de prosélytisme religieux ne soit organisée,
- Les sources de financement du projet soient diversifiées.

Conditions de financement des projets de filières et des projets tutorés :

La commission pourra accepter le financement de projets de filières et projets tutorés (sauf projet tutorés hors UGA) sous certaines conditions :

- Que le projet soit porté par une association étudiante,
- Qu'il contribue à la vie de campus au-delà de la filière ou de la composante,
- La commission appréciera la réelle implication des étudiants dans le portage du projet,
- Un co-financement de la composante/filière sera exigé,
- Les projets doivent répondre aux mêmes critères et objectifs que les autres projets étudiants.

Obligations des associations et des porteurs de projets :

Les associations et les porteurs de projets s'engagent à :

- Respecter les recommandations formulées par la commission FSDIE,
- Faire figurer le logo de l'Université Grenoble Alpes sur les supports de communication utilisés en respectant ses règles d'utilisation (taille et couleurs),
- Présenter un bilan moral et financier dans les deux mois qui suivent la réalisation de l'action, accompagné des éléments suivants : supports de communication réalisés (affiches, photos, vidéo...) et factures.
  Ce bilan moral et financier sera requis pour le dépôt d'une nouvelle demande,
- Se porter garants et assurer le suivi du ou des projets qu'ils soutiennent,
- Signer la charte des étudiant.e.s de l'Université Grenoble Alpes pour la lutte contre le sexisme, les discriminations et les violences à caractère sexuel.

Tous les dossiers incomplets (pièces manquantes ou budget non équilibré) verront leur étude automatiquement reportée à la commission suivante.